

Jean-Jacques EROLES 2026

**Avançons ensemble,
en confiance**

ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 & 22 MARS 2020

LA TESTE • CAZAUX • PYLA S/MER



REPONSES AUX DIX QUESTIONS DE L'ASPIT

(Association de Sauvegarde du Patrimoine Immobilier Testerin)

1- Inventaires des maisons historiques

L'inventaire des maisons historiques a été engagé avec votre association et a permis d'identifier 62 maisons supplémentaires qui ont été inscrites dans le PLU qui est en cours de révision. Cette démarche peut bien évidemment se poursuivre en coordination avec votre association et en lien avec l'architecte conseil de la commune.

2- Charte architecturale et paysagère

Cette charte est en phase de finalisation dans le centre-ville. Ses grands principes ont été présentés par l'Architecte conseil de la ville en amont du conseil municipal du 21 novembre 2019. La participation et le partage de cette charte avec l'ASPIT ont été une volonté qui a permis des échanges fructueux entre l'association, les services de la commune et l'architecte conseil

3- Création d'une PVAP en centre-ville (Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)

Dès que l'inventaire sera terminé, il peut être envisagé en concertation avec les services de la DRAC et de l'Architecte des bâtiments de France de l'intérêt de mettre en œuvre une PVAP qui irait au-delà des dispositions de protection du patrimoine au sens de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme qui concerne les bâtiments qui ont été inventoriés.

4- Accord sur les modifications du PLU 2013

Les modifications du PLU à la fois sur le zonage, le règlement et les maisons protégées, dans le cadre de sa révision sont indispensables afin d'adapter l'évolution de la mutation du centre-ville au bâti existant et futur. Il permet :

- De resserrer le zonage du centre-ville afin de limiter la densité à un secteur au sein duquel nous retrouvons les principaux équipements de cette centralité (Place Jean Hameau, Hôtel de Ville, place Gambetta, Théâtre Cravey, Marché Municipal et Eglise) Ce principe a mécaniquement abouti à supprimer un étage par rapport au PLU précédent ;
- De renforcer les quartiers dit « patrimoniaux » situés entre le centre-ville et le port où le nouveau zonage favorise le maintien d'un caractère pavillonnaire ;
- D'accentuer l'identification des maisons protégées sur l'ensemble du centre-ville élargi.

Je m'engage donc à poursuivre ce travail et à approuver ces nouveaux dispositifs.

5- Engagement à respecter le classement communal actuel et à l'étoffer en concertation.

A la lecture du travail déjà effectué avec l'association je m'engage à la fois à le rendre opposable dans le cadre de l'approbation du PLU et étoffer ce dispositif au fur et à mesure des éléments nouveaux identifiés. Une fois le PLU approuvé ce bâti sera durablement préservé.

6- Engagement à ne pas abatte d'arbres centenaire du centre-ville et du port.

Parfois pour des raisons nécessaires à la réalisation d'aménagement public il a été nécessaire de couper des arbres. Toutefois ces coupes ont été largement compensées par la réalisation de plantation sur les espaces publics nouvellement créés (parvis de l'Hôtel de Ville, aménagement du carreau du Marché par exemple) la densification raisonnée du centre-ville doit bien évidemment s'accompagner d'un traitement paysager public ou privé favorisant son intégration. C'est pour cette raison que je me suis attaché :

- A identifier dans le PLU, au même titre que les maisons protégées, les arbres remarquables à protéger au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme ;
- Obliger tout projet à préserver au minimum 30 % d'espace de pleine terre paysager ;
- A valoriser les éléments de paysage déjà en place (exemple la craste menan située à l'arrière du Théâtre Cravey dans le cadre des opérations en cours) ;
- A agir avec l'architecte conseil de la ville à l'intégration et la préservation des éléments paysagers en place dans le cadre de nouveaux projets ;
- A utiliser le droit de préemption sur les fonciers qui disposent de caractéristiques paysagères et architecturales fortes (Villa Vauzelle, maison et jardin rue Dignac, maison et jardin rue du 14 juillet...)

Je m'engage donc à poursuivre ces principes qui vont bien au-delà de l'interdiction de la coupe d'arbres à la fois pour le centre-ville et le secteur du port et de poursuivre l'embellissement de ces quartiers par une rénovation de l'espace public dans laquelle le paysage et les plantations tiennent une place majeure.

7- Avez-vous un projet de ZAC ?

Je dispose d'un projet de ZAC pour le secteur du port dans le prolongement de la valorisation qui a déjà été entreprise sur sa façade (aménagement public + quai patrimoine)

8- Quel est votre projet pour le port de La Teste ?

Le port de la Teste fait partie des quartiers patrimoniaux et accueille des activités qui elles aussi ont une valeur patrimoniale. Nous pouvons citer par exemple l'ostréiculture et la construction navale de tradition. Mon projet pour le port est donc de préserver l'authenticité du port par le maintien des cabanes ostréicoles tout en favorisant les pratiques professionnelles et la découverte de ces métiers auprès des populations locales et estivales.

9- Quel est votre projet pour le stade Jean de Grailly et celui de l'ancienne école Victor Hugo ?

Mon objectif est de conserver la pratique sportive sur le stade Jean de Grailly. Cet espace n'a pas vocation à recevoir de constructions. Quant à l'ancienne école Victor Hugo mon objectif est de la maintenir en tant qu'équipement public participant à l'animation du centre-ville (espace associatif et de coworking...)

10- Engagement à pérenniser l'ASPIT dans le comité consultatif de l'aménagement et de l'urbanisme (CCAU)

Je m'engage à pérenniser l'ASPIT dans cette instance ou tout autre qui aurait pour objet à la remplacer. Par ailleurs je m'engage à associer l'ASPIT dans le cadre de réflexions touchant à la dimension patrimoniale.